

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

MAIRIE DE FAY LES NEMOURS

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 29 OCTOBRE 2019**

<u>Présents</u> :	M. Christian PEUTOT, Maire Mme Michèle DELBARRE – CHAMPEAU, M. Jacky LEBOEUF, Eric MOREAU, Adjoints M. Daniel BUICHE, Mme Martine PAROISSIEN, M. Gérard BRUN, Conseillers Municipaux.
<u>Pouvoirs</u> :	De Mme Peggy LINOIS-DEBUT à Mme Martine PAROISSIEN M. Jean-Paul PITET à M. Christian PEUTOT. M. Guillaume CHANTEREAU à M. Jacky LEBOEUF
<u>Absents</u> :	Mme Peggy LINOIS-DEBUT M. Jean-Paul PITET M. Guillaume CHANTEREAU
Secrétaire de séance nommé(e) à l'unanimité :	Mme Martine PAROISSIEN

L'an 2019, le 29 octobre à 19 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FAY-LES-NEMOURS, légalement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. PEUTOT Christian, Maire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

1. Nomination du secrétaire de séance :

Mme Martine PAROISSIEN s'est proposée et a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2019.

3. Choix du prestataire qui réalisera les travaux d'aménagement de la Résidence du Parc de FAY

M. le Maire informe l'assemblée que :

- ↪ Le marché à procédure adaptée a été publié au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et mis en ligne sur la plateforme KLEKOON le 16/09/2019.
- ↪ La date limite de réception des offres était fixée le vendredi 11/10/2019 à 12 h.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux sont divisés en deux lots :

- ↪ **Lot 1** : Terrassement – Assainissement – Voirie.
- ↪ **Lot 2** : Eclairage – Electricité Basse Tension.

↪ L'estimation des travaux effectuée par le bureau d'études ECMO était de :

- ↪ **Lot 1** : 353 409,50 €/HT soit 424 091,40 €/TTC.
- ↪ **Lot 2** : 61 684,00 €/HT soit 74 020,80 €/TTC.

M. le Maire informe l'assemblée que :

- ↳ 14 Entreprises ont retiré le DCE (Dossier de consultation des Entreprises).
- ↳ **Pour le Lot 1** : 5 Entreprises ont répondu : 4 ont déposé une offre VAUVELLE – JEAN LEFEBVRE – SPTP – TINET TP et VRD WIAME s'est excusée de ne pas répondre.
- ↳ **Pour le Lot 2** : 5 entreprises ont répondu : SOMELEC – EIFFAGE ENERGIE - BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES – IMMOBAT – SPTP.
- ↳ L'analyse des offres a été réalisée par le Maître d'œuvre ECMO et remise en mairie le lundi 28/10/2019.

Pour le classement des entreprises, M. le Maire rappelle les critères de sélection des offres ci – dessous :

Critère de jugement des offres	Pondération	Notation
Prix des prestations	60 %	6 points
Valeur technique de l'offre	40 %	4 points

- ↳ **Pour le critère Prix des prestations, le calcul de la note est le suivant :**
Note = 6 x (montant de l'offre la plus avantageuse/montant le l'offre du candidat).
- ↳ **Pour le critère de la valeur technique de l'offre** : le jugement portera sur les moyens humains et matériels affectés au chantier (1 point), les mesures prises pour la sécurité et l'hygiène sur le chantier (1 point), le planning d'exécution (1 point), et les références et fiches techniques des éléments du marché (1 point).
- ↳ Ainsi sur l'ensemble des critères, l'offre est notée sur 10 points.

M. le Maire présente l'analyse des offres « avant négociations » ci – dessous effectuée par le Bureau d'Etudes ECMO-GEOMEXPERT :

Notation sur le prix des prestations

		Offre de base	Notation sur le prix
		montant total HT	6 points
1	TINET TP	212 409.50 €	6.00
2	VAUVELLE	237 536.75 €	5.37
3	JEAN LEFEBVRE	348 062.90 €	3.66
4	SPTP	355 510.20 €	3.58
Moyenne des offres :		288 379.84 €	
Estimation du maître d'œuvre		353 409.50 €	

Notation sur la valeur technique de l'offre

Toutes les offres sont conformes au CCTP de la consultation.

Selon la précision des mémoires et compte tenu des éléments demandés au règlement de la consultation, la notation suivante a été attribuée.

	Moyens humains et matériels affectés au chantier (1 point)	Mesures prises pour la sécurité et l'hygiène sur chantier (1 point)	Planning d'exécution (1 point)	Références et fiches techniques (1 point)	Notation valeur technique (4 points)	
1	TINET TP	complet 1.00	détaillé 0.50	complet 1.00	très détaillé 0.75	3.25
2	VAUVELLE	complet 1.00	complet 1.00	complet 1.00	complet 1.00	4.00
3	JEAN LEFEBVRE	complet 1.00	complet 1.00	complet 1.00	complet 1.00	4.00
4	SPTP	détaillé 0.50	complet 1.00	détaillé 0.50	détaillé 0.50	2.50

Classement des offres

	Offre de base	Notation sur le prix	Notation sur la valeur technique	Notation globale 10 points	Classement
1	TINET TP	6.00	3.25	9.25	2
2	VAUVELLE	5.37	4.00	9.37	1
3	JEAN LEFEBVRE	3.66	4.00	7.66	3
4	SPTP	3.58	2.50	6.08	4

M. le Maire propose de négocier avec les entreprises TINET et VAUVELLE.

M. le Maire présente les offres ci – dessous « après négociations » effectuées auprès des entreprises :

Notation sur le prix des prestations après négociations

	Offre de base	Notation sur le prix	
	montant total HT	6 points	
1	TINET TP	199 000.00 €	6.00
2	VAUVELLE	200 000.00 €	5.97
	Moyenne des offres :	199 500.00 €	

Classement des offres après négociations

	Offre de base	Notation sur le prix	Notation sur la valeur technique	Notation globale 10 points	Classement
1	TINET TP	6.00	3.25	9.25	2
2	VAUVELLE	5.97	4.00	9.97	1

Le bureau d'études ECMO propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement et d'après l'analyse qui en a été faite soit l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 200 000 € H.T.

M. le Maire rappelle que le 1^{er} marché relatif à l'aménagement des voiries dans le Parc de FAY a été attribué à l'entreprise TINET.

M. le Maire propose à l'assemblée de choisir :

Pour le lot 1 : l'entreprise TINET qui offre plusieurs avantages : le prix le plus bas, une seule entreprise en charge de tous les travaux qui permettra une meilleure sécurité sur le chantier, un seul interlocuteur responsable en cas de litiges, deux marchés traités en parallèle par la même entreprise.

Pour le lot 2 : l'entreprise SOMELEC qui offre le prix le plus bas, qui a déjà prouvé son sérieux lors d'autres travaux effectués sur la commune.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- Choisit l'entreprise TINET TP pour le lot 1, en raison du prix le plus bas.
- Choisit l'entreprise SOMELEC pour le lot 2, en raison du prix le plus bas.

4. Divers

- a. **Garage communal n°5** : Le Maire informe l'assemblée que le garage communal n°5 est libéré de tous déchets. M. le Maire rappelle qu'une procédure avait été lancée par Huissier de Justice pour la récupération de ce garage.
- b. **Vente du bâtiment communal situé dans le Parc de FAY** : M le Maire informe l'assemblée que le cahier des charges ainsi que le plan de division ont été mis en ligne sur le

site internet communal par Mme Peggy LINOIS – DEBUT, qu'il remercie. M. le Maire précise qu'une publication sera effectuée sur la République de Seine-et-Marne du Lundi 04/11/2019 et sur l'Eclairer du Gâtinais le mercredi 06/11/2019.

- c. **Réunion PCAET** : M. le Maire donne la parole à M. Jacky LEBOEUF, chargé de ce dossier, qui indique qu'une réunion aura lieu le 12/11/2019.
- d. **Cérémonie de la Commémoration du 11/11/2019** : M le Maire informe l'assemblée que la cérémonie se tiendra à 11 h devant le Monument aux Morts face à la Mairie. Une remise de diplômes de Médaille d'Honneur du Travail sera effectuée et elle sera suivie du partage du verre de l'amitié.
- e. **Concert dans la salle de la Mairie** : M. le Maire donne la parole à Mme Michèle DELBARRE – CHAMPEAU, chargée du dossier, qui indique qu'un petit concert aura lieu le vendredi 29/11/2019 à 17 h par l'Association MUSIQAFON, dans la petite salle de la Mairie lors de la tenue du Point Lecture Multimédia.
- f. **Goûter et remise des colis aux séniors** : M. le Maire donne la parole à Mme Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, chargé du dossier, qui informe l'assemblée que le colis de Noël sera remis aux séniors, lors d'un après-midi goûter, le lundi 09/12/2019, entre 14 h et 18 h 30.
- g. **Repas de fin d'année** : Le Maire donne la parole à M.. Eric MOREAU, chargé du dossier, qui informe l'assemblée que le repas aura lieu le vendredi 13/12/2019. Il précise que 3 propositions seront effectuées.
- h. **Achat de chambres froides pour la Salle polyvalente située 6 Allée du Parc** : M. le Maire donne la parole à M. Jacky LEBOEUF, chargé du dossier, qui informe l'assemblée que 2 armoires réfrigérantes indépendantes ont remplacé l'ancienne chambre froide de la salle polyvalente. L'entreprise NEW CTS a été choisie puis a livré et posé le matériel.
- i. **Nuit de la lecture** : M. le Maire donne la parole à Mme Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, chargé du dossier, qui informe l'assemblée que la nuit de la lecture aura lieu le samedi 18/01/2020.
- j. **Edition du prochain Flash infos** : : M. le Maire donne la parole à Mme Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, chargé du dossier, qui informe l'assemblée que le prochain Flash infos sera publié autour du 20/11/2019.
- k. **Réunion sur la Fibre Optique - FTTH jusqu'à chez l'habitant** : M. le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu à une réunion sur la commune de Nemours, organisée par la Communauté de Communes du Pays de Nemours, sur la Fibre Optique. Lors de cette réunion les habitants pouvaient discuter avec les fournisseurs d'accès venus proposer des contrats d'abonnement. M. le Maire a été surpris du peu de monde et regrette d'avoir appris l'information par voie de presse et non par les organisateurs de la Communauté de Communes du Pays de Nemours qui n'ont pas fait de publicité auprès des communes et des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Fait à FAY – LES – NEMOURS le 04/11/2019

Le Maire,
Christian PEUTOT

